

Totalitarisme et détournement du politique
MOUVEMENT ET IDÉOLOGIE CHEZ HANNAH ARENDT ET
CHEZ FRANZ NEUMANN

Jean-Philippe Gendron

Les crimes du nazisme ont été si grands et sont devenus, à la fin de la guerre, si universellement visibles que l'entretien pédagogique de leur souvenir joue un rôle incontestablement utile, et même nécessaire, longtemps après que les générations qui les ont commis ont disparu. Car l'opinion a eu, plus ou moins précisément, la conscience que ces crimes avaient quelque chose de spécifiquement moderne ; qu'ils n'étaient pas sans rapport avec certains traits de nos sociétés, et qu'il fallait d'autant plus soigneusement veiller à en éviter le retour.

François FURET

L'analyse que conduit Hannah Arendt à propos des Origines du totalitarisme fait désormais école. Les thèses qu'elle y avance tracent le profil reconnaissable et régulier d'un type de domination singulier, nouveau dans l'histoire et, bien qu'ordonnant la vie collective, échappant à toute catégorisation politique. L'ambition du totalitarisme est sans borne, sa forme est mouvement et sa matière est idéologie. Cet aspect formel et prédictif de l'analyse arendtienne sera contrebalancé dans cet

article par l'étude du Béhémoth de Franz Neumann, plus attentif au détail de la société allemande. La complémentarité de ces deux lectures devrait faire ressortir deux traits essentiels du totalitarisme : l'embrigadement corporatif de la société civile et la puissance structurante du délire idéologique.

* * *

En comparaison de bien d'autres objets de l'histoire, et pour bien des raisons, le nazisme trouve difficilement à assurer sa neutralité. S'il soulève toujours autant les passions, malgré la distance qui, dans le temps, nous en éloigne chaque jour un peu plus, c'est sans doute parce qu'en lui quelque chose ne cesse de parler de nous — et non pas à côté ou par-dessus le colossal trauma que les atrocités qu'il commit suscita, mais à cause de lui plutôt, et en deçà de ces atrocités. C'est sur l'horizon des configurations sociales et politiques sur lesquelles il put s'appuyer pour laisser libre cours à sa rage meurtrière qu'il faut l'interroger pour saisir ce qu'il porte toujours de secrètes menaces. Pour une bonne part en effet, ce qui nous fascine tant dans le nazisme, c'est l'angoissante perspective d'un retour du totalitarisme, c'est notre peur de ne savoir le reconnaître suffisamment tôt pour s'y opposer à temps. Et d'abord, quel serait ce moment limite ? Quels seraient les signaux d'alarme à reconnaître et à ne pas négliger ? À partir de quand une démocratie libérale devrait-elle sévir dans l'optique de sa propre sauvegarde ? Toutes ces questions appellent une grille d'analyse.

Inutile de préciser qu'il ne s'agira pas ici d'en construire une. Plus humblement, il s'agira plutôt d'en discuter une déjà connue, voire même, à dire vrai, déjà un peu vieillie, mais au demeurant incontournable. Cette grille qui sera discutée ici, c'est celle que Hannah Arendt dessinait au sortir de la guerre dans son ouvrage classique : *Les Origines du totalitarisme*. Plus précisément, il s'agira, utilisant cette grille qui isole dans le nazisme aussi bien que dans le stalinisme un certain nombre de traits caractéristiques et communs, de saisir la dynamique d'une forme politique aux contours imprécis. Cette tâche sera celle à laquelle une première section de cet article sera dévolue. Et ce qui devrait s'en dégager, c'est justement ce caractère essentiel du dynamisme totalitaire. Car ce dynamisme relève d'un des traits fondamentaux caractérisant la

nature du totalitarisme : il est d'abord et avant tout mouvement. Cette nature de mouvement, le totalitarisme la traduira d'ailleurs tant dans la fonction structurelle du chef que dans la contradiction singulière — et paradoxale au premier coup d'œil — qu'il ressentira une fois assis au pouvoir et l'État soumis à son autorité sans dehors.

Partant d'un tel inconfort manifeste du totalitarisme dans sa situation étatique, il deviendra possible d'entreprendre une discussion des thèses arendtiennes. Elles seront en effet, sur ce thème, mises en dialogue avec celles, légèrement antérieures, de Franz Neumann. D'un tel dialogue, c'est la forme plus immédiatement politique du totalitarisme qui sera étudiée, ou, pour anticiper un peu, le déclassement de l'État en tant qu'organe véritablement central du rapport politique. Cette discussion aura lieu en deux temps.

En commençant par un examen de la thématique d'une dissolution de l'État de droit par la marginalisation des impératifs constitutionnels. De ce point de vue, et si l'on accepte que la modernité politique prenne historiquement son essor sur l'encadrement du pouvoir souverain par l'autorité supérieure et rationnelle du constitutionnalisme, le pouvoir totalitaire apparaîtra comme dépourvu de toute légitimité dans l'arbitraire qui devient son mode de fonctionnement. C'est ce cheminement vers le chaos constitutionnel que retracera une seconde section, à laquelle une troisième devra répondre en écho. Car en effet, derrière ce chaos apparent, une logique est à l'œuvre qui commande jusqu'à la volonté du chef. Au plus profond du délire idéologique, il n'y a pas un vide nihiliste de signification, mais plutôt une surcharge de sens.

On pourra, à bon droit, reprocher à cet article de ne traiter que du nazisme alors qu'il suggère étendre son propos sur la notion beaucoup plus large de totalitarisme comme forme politique. Une telle limitation tient en fait au matériel théorique avec lequel il travaille. *Béhémoth*, l'ouvrage de Neumann, ne s'intéresse en effet qu'au nazisme. C'est ce que son titre complet indique d'ailleurs sans ambiguïté : *Structure et pratique du national-socialisme*. Quant à Arendt, si elle intègre bien le stalinisme à son étude, elle ne le fait, semble-t-il, qu'après coup, en se le donnant comme un exemple *a fortiori*. L'analyse qu'elle conduit à propos du nazisme se suffit en fait largement à elle-même.

1. Totalitarisme et systémisme

Aucun régime totalitaire, contrairement à ce qu'une erreur de traduction a longtemps pu laisser entendre¹, ne saurait, aux yeux d'Arendt, former système. La raison en échoit à sa nature historique et fonctionnelle de *mouvement*, c'est-à-dire à son refus obstiné et essentiel de s'épuiser en une prévisibilité ne pouvant que tendanciellement conduire à le figer. Selon Arendt, le totalitarisme est une fuite en avant constante et têtue, aveugle pour une large part au réel puisque captive d'un monde fictif — ce monde fictif lui-même étant bâti de toutes pièces autour d'une idéologie centrale structurante quoique délirante. Proprement, le totalitarisme est incompréhensible au sens commun, ce qui ne veut pas dire qu'il soit inintelligible². Cette intelligibilité morbide du totalitarisme, c'est elle que cherche Arendt. Elle n'en fera pourtant pas une conceptualisation tout à fait rigoureuse ni une théorisation complètement achevée ; partant du nazisme et du stalinisme, elle cherchera plutôt à dégager un ensemble de traits caractéristiques du phénomène totalitaire. Pas tous nécessaires, aucun n'étant indispensable à la cristallisation d'un épisode totalitaire, ni tous essentiels, aucun n'étant non plus à lui seul suffisant pour constituer le noyau d'une forme politique originale, c'est bien plutôt pris en bouquet que ces éléments deviendront véritablement symptomatiques d'un nouveau mal qui se distinguera des antiques tyrannies ou des vieilles dictatures. En cela, le totalitarisme comme forme politique ne constituera pas seulement pour

¹ *Totalitarianism*, le titre anglais de la troisième section des *Origines du totalitarisme*, a maladroitement été traduit, en 1972, par cette légère dérivation de sens porteuse de confusion : *Le système totalitaire* (Paris, Seuil. Trad. Jean-Loup Bourget, Robert Davreu et Patrick Lévy).

² Ce refus de *comprendre* le phénomène totalitaire est l'une des marques distinctives des *Origines du totalitarisme*, imposant à Arendt une « analyse en termes d'histoire » qui « rend compte des éléments qui ont cristallisé sous forme de totalitarisme » (Arendt, 2002e : 968). Fait d'un plan de rédaction en blocs relativement autonomes les uns par rapport aux autres, l'ensemble est donc d'allure beaucoup plus thématique que systématique, démonstratif, voire même chronologique. Partant d'un tel refus, d'abord moral, de la compréhension du phénomène totalitaire, interdisant méthodologiquement l'approche historiographique, il faudrait un jour mettre en dialogue l'œuvre d'Arendt avec celles, plus récentes et bien historiographiques celles-là, d'Ernst Nolte, de François Furet et d'Eric J. Hobsbawm. De ce dialogue à quatre intervenants, couvrant large sur le spectre des positionnements idéologiques, c'est toute la polémique d'une éventuelle parenté du nazisme et du stalinisme comme régimes concrets d'exercice du pouvoir, tous les deux réactifs au libéralisme moderne, qui serait soulevée. Cette question, malheureusement, sera ici évacuée.

Arendt un niveau supérieur d'occurrence sur une échelle de la rigidité politique ; il manifesterait plutôt une substanciation jusque-là inconnue dans l'exercice du pouvoir politique³. L'intelligibilité du totalitarisme, Arendt l'identifiera en bout de course non pas à un déficit de sens, mais tout à l'inverse à une logique trop forte de l'idée. C'est cette construction typique du pouvoir totalitaire faite par Arendt qu'il convient d'expliquer dans ses grands traits.

Ce n'est véritablement qu'une fois le pouvoir acquis au leader totalitaire que le problème du mouvement devient sensible. Auparavant confiné dans une position de critique, marginalisé, tenu hors du pouvoir politique, le mouvement totalitaire a tout loisir d'endoctriner les masses et de les intégrer dans le monde fictif qu'il s'efforce d'ébaucher. Telle est pour Arendt, à ce stade encore initial, la fonction primitive de la propagande totalitaire :

« L'objectif véritable de la propagande totalitaire n'est pas la persuasion, mais l'organisation [...]. La raison fondamentale de la supériorité de la propagande totalitaire sur la propagande des autres partis et mouvements est que son contenu, au moins pour les membres du mouvement, n'est plus un problème objectif à propos duquel les gens peuvent avoir une opinion, mais est devenu dans leur vie un élément aussi réel et intangible que les règles de l'arithmétique. L'organisation de la texture entière de la vie conformément à une idéologie ne peut être complètement menée à bien que sous un régime totalitaire » (Arendt, 2002b : 682 et 684).

Aussi la propagande totalitaire n'a-t-elle de prise que dans un monde tout à fait atomisé, au sein duquel les fonctions intégratrices et antagoniques

³ C'est en cela que l'ouvrage d'Arendt est véritablement œuvre de philosophie politique et qu'il innove dans son champ de réflexion : aux trois formes générales de système politique envisagées par Aristote dans *Les Politiques*, chacune porteuse de son type respectif de dégradation (les *constitutions droites* et les *constitutions déviées*), Arendt suggère qu'une nouveauté radicale s'est glissée sur l'horizon de l'organisation des sociétés, et que cette nouveauté ne se distingue d'abord que négativement, par le mal qui la caractérise, et ensuite seulement par des traits qui lui sont singuliers. Il faudra revenir sur cette construction, dans l'histoire de la philosophie, d'une politique isolée de la modernité, caractérisée par son aspect totalisant, révélée d'abord négativement par ce *mal radical* dans les camps, mais probablement envisageable aussi sur un versant positif qui serait celui d'une insidieuse normalisation à tout crin.

des classes, complémentaires dans leur opposition, ont fait place nette à une grisaille généralisée où tous se retrouvent dans une masse inerte, désorganisée, dépourvue de repères stables⁴. Le monde à l'intérieur duquel le totalitarisme peut s'étioler à son gré en est un qui se referme sur lui-même jusqu'à étouffement. C'est pourquoi la fiction idéologique véhiculée par la propagande totalitaire peut se substituer au réel : le poids des contraintes qui sont normalement les siennes cesse de peser sur les esprits et d'endiguer ce qui bientôt deviendra délire collectif.

Voilà qui change quand le totalitarisme s'empare d'un appareil de gouvernement. Puisque de par sa nature le totalitarisme n'envisage aucune limite à l'exercice de son pouvoir, il devient rapidement évident que le cadre d'un État-nation lui est doublement inconfortable, parce que doublement limitatif. Ainsi, en effet, la situation étatique menace le mouvement de stabilisation par le seul poids de son existence : l'armature légale qui le caractérise en vient rapidement à le circonscire ; la machine bureaucratique qui lui donne corps, à lui opposer résistance du fait de ses traditions propres ; les institutions décisionnelles à le ralentir de leurs péroraisons — alors que la coexistence des puissances non soumises menace constamment de l'extérieur la construction de la réalité fictive totalitaire. Ainsi, encore, de l'intérieur, le confinement national ne saurait convenir en droit à un pouvoir totalitaire, sa volonté étant celle d'une domination globale, son exigence, celle d'une fuite en avant. Arendt y insiste en de longs passages, au cours desquels se fait sentir la nécessité de la guerre pour la survie des puissances étatiques totalitaires :

« Le dirigeant totalitaire doit, à tout prix, éviter que la normalisation devienne telle qu'un nouveau mode de vie puisse apparaître — mode de vie qui serait susceptible, le temps aidant, de perdre son caractère bâtard et de s'assimiler aux modes de vie des nations de la terre, si profondément différenciées et

⁴ Cette thèse arendtienne sur la massification préalable de la société civile mérite d'être discutée, sous deux aspects. D'abord, logiquement, parce qu'Arendt elle-même n'est pas conséquente sur ce point, suggérant simultanément que c'est le mouvement totalitaire qui la réalise — ce qui est bien entendu impossible tant et aussi longtemps qu'elle lui est conditionnelle dans sa marche vers le pouvoir. Ensuite, factuellement, parce que la société civile semble bien avoir résisté à la massification analysée par Arendt, à tel point que, selon le juriste Franz Neumann, c'est d'un corporatisme d'État que serait éclos le système pseudo-gouvernemental national-socialiste. *C.f.* section II.

opposées. [...] La possession, dans un seul pays, de tous les instruments du pouvoir gouvernemental et de ceux de la violence ne va pas, pour un mouvement totalitaire, sans quelques inconvénients : tel est, dans la pratique, le paradoxe du totalitarisme au pouvoir. Son mépris des faits, son adhésion exclusive aux règles d'un monde fictif, deviennent constamment plus difficiles à maintenir, mais demeurent aussi essentiels qu'auparavant. Le pouvoir implique une confrontation avec la réalité, et ce défi permanent doit être constamment relevé par le totalitarisme au pouvoir. [...] Pour la conquête du monde, son objectif à long terme, et pour l'orientation des branches du mouvement, le totalitarisme au pouvoir *se sert* de l'administration d'État ; il fait alors de la police secrète l'exécutant et le gardien de ses expériences à l'intérieur pour transformer continuellement la réalité en fiction ; et finalement, il érige des camps de concentration, laboratoires spécialement conçus pour poursuivre l'expérience de domination totale » (Arendt, 2002b : 722-723).

Dans l'exercice de son pouvoir, si le mouvement totalitaire se sert bien de la structure d'État, il ne saurait y être assimilé hâtivement : se la soumettant sans reste, il ne cesse pour autant de la déborder de toutes parts.

En témoigne une évidence érigée en principe : celui d'un constant redoublement des organes de l'État par ceux du parti. Et à l'intérieur même du parti et de ses organisations, une démultiplication croissante des niveaux de commandement en témoigne une nouvelle fois, renforçant si besoin était l'autonomie du mouvement par rapport aux devoirs de l'État. D'où un chevauchement global des compétences, à peine masqué par un léger décalage des fonctions administratives de tous ces niveaux les uns par rapport aux autres. Le principe qu'en tire Arendt est celui-ci :

« La seule règle sûre, dans un État totalitaire, est que plus les organes de gouvernement sont visibles, moins le pouvoir dont ils sont investis est grand ; que moins est connue l'existence d'une institution, plus celle-ci finira par s'avérer puissante. [...] Le pouvoir réel commence où le secret commence. [...] La

continuelle concurrence entre les services, dont non seulement les fonctions se chevauchent, mais dont les tâches sont identiques, ne laisse à l'opposition ou au sabotage pratiquement aucune chance de se traduire en actes » (Arendt, 2002b : 737-738).

Ce qui permet à Arendt de faire le pont, structurellement, entre le totalitarisme au pouvoir et le mouvement totalitaire, c'est le précepte d'une hiérarchisation concentrique des réseaux de la confiance. La puissance nazie est tout ce qu'il y a de plus centripète : depuis les sympathisants et les compagnons de route, qui matérialisent, pour le mouvement totalitaire, une membrane extérieure, elle converge jusqu'au chef lui-même, noyau insécable de toute l'organisation. La récupération à échelle de société de la structure en oignon caractéristique du mouvement totalitaire préparerait, selon Arendt, une « "coordination" de toute la population » (Arendt, 2002b : 749).

Aussi le principe du pouvoir totalitaire se résume-t-il en bonne partie dans celui de la volonté du chef. Car le chef se trouve tout à la fois au sommet de la hiérarchie d'État et au plus secret des réseaux concentriques de la confiance dont est fait le mouvement totalitaire. En fait, conformément aux prétentions du pouvoir totalitaire, la volonté du chef risquera encore un déplacement significatif et s'imposera au centre même des consciences individuelles, prenant ses distances du césarisme. La hiérarchie si stricte que le totalitarisme emprunte à n'importe quel gouvernement autoritaire, si elle joue bien un rôle organisationnel et social solide dans la réalité, tend de fait à masquer la volonté dernière du pouvoir total tel qu'envisagé par le mouvement. Ce pouvoir dont rêve le mouvement totalitaire opérerait par une emprise directe sur les gouvernés, sans détour, sans chaîne de commandement, voulant de l'ordre qu'il surgisse dans les âmes et consciences individuelles, au plus intime des subjectivités soumises. Au sens strict, il n'y aurait donc plus de *pouvoir* comme relation, mais une seule *direction*. Dès lors, strictement, est nivelée la hiérarchie dans son principe. Une fois aplani et aplati le monde sous la seule volonté du chef, la *société* totalitaire bénéficie d'une égalité lisse des consciences :

« L'autorité, sous quelque forme que ce soit, implique toujours une limitation de la liberté, mais jamais l'abolition de celle-ci.

C'est cependant à cette abolition et même à l'élimination de toute spontanéité humaine en général que tend la domination totalitaire, et non simplement à une restriction, si tyrannique qu'elle soit, de la liberté. Techniquement, cette absence de toute autorité ou hiérarchie qui caractérise le système totalitaire, est bien mise en évidence par le fait qu'entre le pouvoir suprême (le Führer) et les gouvernés, il n'existe pas de niveaux intermédiaires responsables et susceptibles de recevoir chacun leur juste part d'autorité et d'obéissance. La volonté du Führer peut s'incarner en tout lieu et en tout temps, et lui-même n'est assujéti à aucune hiérarchie, pas même à celle qu'il aurait mise en place. [...] La dépendance directe était réelle, la hiérarchie, sans doute importante socialement, n'était qu'un leurre, la contrefaçon d'un État autoritaire » (Arendt, 2002b : 739-740).

Le totalitarisme, même investi de la puissance d'État, n'a donc de cesse d'être un mouvement, et la visée de son pouvoir, conséquemment, est celle d'une mise en mouvement générale de la société. Arendt est en cela catégorique : « On ne devrait jamais oublier que seul un édifice peut avoir une structure, mais qu'un mouvement — à prendre le terme aussi sérieusement, aussi littéralement que le faisaient les nazis — ne peut avoir qu'une direction, et que toute espèce de structure légale ou gouvernementale ne peut qu'être un handicap pour un mouvement qui va se propageant à une vitesse croissante dans une direction déterminée » (Arendt, 2002b : 731). Pour elle, on ne saurait donc, à proprement parler, ou à vouloir être cohérent dans le langage de la pensée politique, évoquer des notions aussi douteuses que celles de *système totalitaire* ou même d'*État totalitaire*. Le premier syntagme apparaît comme vaguement oxymorique dans l'œuvre d'Arendt, puisqu'à la stabilité équilibrée et auto-référentielle inhérente à la notion de système, bref à son dynamisme auto-régulé, il juxtapose la notion connotée inversement de mouvement têtue, chaotique et sans frontière inhérente au totalitarisme. Quant au second syntagme, il est aussi gros que l'autre de contradiction dans les termes, puisque le totalitarisme ne peut que craindre de se voir figer dans son élan par une règle de droit bien entendue. C'est d'ailleurs une menace que les nazis prendront au sérieux, et dont les mesures mises par eux de l'avant pour s'en garantir sont à étudier.

2. L'État totalitaire : une déviation de sens

Le totalitarisme au pouvoir impose à la notion moderne d'État une profonde dérivation de sens, dont la manifestation privilégiée s'observe sur l'horizon de la théorie du droit constitutionnel. C'est un aspect sur lequel Arendt insiste peu, et généralement quand elle le fait est-ce en tâchant d'expliquer plutôt la possibilité des camps d'extermination que le détournement de l'idéal étatique. Franz Neumann, juriste, prend beaucoup plus au sérieux cette déviation de sens qui marque la notion d'État sous un régime totalitaire. Aussi la réflexion qu'il conduit sur les dérives législatives du national-socialisme, éclairant d'un autre jour certains points laissés dans l'ombre par Arendt, semble-t-elle à même de compléter et d'enrichir son travail. Jouant sur les deux réflexions, celle d'Arendt et celle de Neumann, il s'agira ici de mettre les uns à côté des autres les divers éléments qui, travaillant sur l'État de droit, le minent au profit de la puissance totalitaire.

Arendt, bien sûr, le signale : les nazis ne firent que peu de cas de la Constitution de Weimar :

« Troublante fut la manière dont les régimes totalitaires traitèrent la question constitutionnelle. Durant leurs premières années d'exercice du pouvoir, les nazis firent pleuvoir une avalanche de lois et de décrets, mais ne se soucièrent jamais d'abolir officiellement la Constitution de Weimar. Ils maintinrent même, à peu de choses près, les administrations en place, ce qui induisit bien des observateurs nationaux et étrangers à espérer une limitation de l'activité du parti et une normalisation rapide du nouveau régime. Cependant, lorsque la promulgation des lois de Nuremberg mit un terme à cette évolution, il apparut que les nazis eux-mêmes ne se sentaient nullement concernés par leur propre législation. » (Arendt, 2002b : 725)

Elle prend également la peine de souligner que : « Sur le plan théorique, cela répondait à la maxime de Hitler selon laquelle 'l'État total doit ignorer toute différence entre la loi et l'éthique'; car si l'on pose en principe que la loi en vigueur est identique à l'éthique commune, telle qu'elle jaillit dans la conscience de tous, il n'est assurément plus nécessaire de rendre publics les décrets » (Arendt, 2002b : 725-726).

Mais cette succincte analyse de l'émasculatation nazie des fonctions constitutionnelles allemandes reconduit, chez Arendt, à l'analyse plus sociologique du dédoublement de l'appareil d'État traitée ci-haut, et non à une réflexion portant sur ses implications propres quant aux conditions précaires d'un État de droit.

C'est avec beaucoup plus de finesse que Neumann conduit son analyse du destin des lois constitutionnelles sous le régime national-socialiste. À côté de la thèse arendtienne du mouvement exposée précédemment, il en propose une beaucoup plus rigoureusement économique et constitutionnelle, qui suggère de voir dans l'État national-socialiste un échec monumental de la gouvernementalité libérale. Cet État, il lui attribue emblématiquement une divinité, le Béhémoth, figure menaçante à laquelle il associera également un de ses ouvrages (Neumann, 1987). Béhémoth est un démon ancien de l'eschatologie juive. Frère de Léviathan, il représente, depuis Hobbes, un État d'anarchie et, plus spécifiquement pour Neumann, le *non-État* des nazis (Neumann, 1987 : 9 ; Traverso, 2001 : 401).

Dans cet ouvrage désormais devenu classique, Neumann suit pas à pas la législation nazie dans son parcours vers l'anarchie ; aussi est-ce dans cette « avalanche de lois et de décrets » que les nazis firent pleuvoir durant les premières années de leur régime qu'il découvre le texte qui leur permit d'échapper à la Constitution et d'établir la *Gleichschaltung*, ou synchronisation de la vie politique, c'est-à-dire, en langage plus quotidien, la suppression de l'autonomie des organismes politiques inférieurs. Neumann l'explique ainsi : « La théorie totalitaire fournissait aussi le moyen de coordonner toutes les activités publiques. On justifia ainsi le contrôle absolu par en haut, c'est-à-dire la célèbre *Gleichschaltung* (synchronisation) des activités de la Fédération, des États, des provinces et des municipalités, au nom de la doctrine du droit absolu et du pouvoir absolu de l'État. » (Neumann, 1987 : 64) Concrètement, cela aboutissait à donner à l'exécutif des pouvoirs législatifs illimités et donc, sans abroger jamais la Constitution, à la négliger comme principe énoncé, légitimant et contraignant tout à la fois le pouvoir d'État. Un seul acte de loi, promulgué le 24 mars 1934, suffit à asseoir juridiquement ce qui devint rapidement la « constitution préliminaire du Reich ». Sommairement, telles en sont les implications :

« Cette loi conférerait au gouvernement des pouvoirs législatifs illimités, et l'autorisait à s'écarter des dispositions constitutionnelles et à intervenir dans tous les domaines, sauf dans les institutions parlementaires ou le conseil fédéral (*Reichsrat*). Elle décrétait aussi que les pouvoirs du président ne sauraient être réduits. On institua une nouvelle procédure législative " simplifiée ". Bien que le pouvoir législatif du Reichstag ne fût pas expressément aboli, son pouvoir tomba en fait en désuétude, et ne servit plus que dans des cas exceptionnels, et dans un but exclusivement décoratif. » (Neumann, 1987 : 64)

Dans les faits, Neumann et Arendt disent ici sensiblement la même chose : les nazis ne se soucièrent jamais des règles de droit fondamentales de l'État moderne. Aussi Neumann, dès le début des années 1940, avait-il insisté lui aussi sur la notion de mouvement si caractéristique du nazisme, et si volontairement nébuleuse dans le cadre d'une réflexion constitutionnelle. Mais il la rencontrait d'abord, lui, en épiluchant des textes de théorie constitutionnelle, ceux de Carl Schmitt surtout, dont il entreprenait de démontrer l'insoutenabilité⁵.

⁵ Lorsqu'il choisit *Béhémoth* pour titre de son ouvrage, Neumann livre une indication de lecture importante, puisqu'il réfère directement au *Léviathan* de Carl Schmitt (2002), rédigé pourtant à un moment où il s'éloigne du nazisme. S'il attaque Schmitt, Neumann ne le considère pas moins comme le « plus perspicace de tous les constitutionnalistes nationaux-socialistes » (Neumann, 1987 : 62). La thèse précisément visée par Neumann, celle à l'aune de laquelle lire son livre, est en fait formulée dans un article un peu plus vieux (Schmitt, 1933), qui envisage un État total typiquement germanique. Cette totalité de l'État, dont la théorie serait en fait empruntée à Pareto, Neumann la résume en disant d'elle qu'elle « se contente d'un État fort et puissant exigeant un contrôle politique total, mais faisant pleine liberté aux activités économiques » (Neumann, 1987 : 63). La question du contrôle politique total est celle qu'étudie le présent article. Quant à la thèse économique de Schmitt, disons seulement que Neumann la voit se réaliser tout à fait sous le national-socialisme : « Il faut reconnaître une fois pour toutes que la structure du système économique national-socialiste ne suit aucune ligne directrice et ne se fonde sur aucune doctrine cohérente [...]. Elle est entièrement régie par la nécessité de la plus grande efficacité et productivité possibles exigées par la conduite de la guerre. On peut bien entendu y discerner un schéma déterminé, mais il n'est pas défini par une doctrine, mais plutôt par la structure matérielle de l'économie » (Neumann, 1987 : 219). Partageant bon nombre d'intérêts, le national-socialisme et la grande entreprise allemande auraient pu s'accommoder mutuellement d'un impérialisme militariste. Or, et c'est ce qui oppose en fin de compte Schmitt et Neumann, une telle « économie monopoliste totalitaire » érigée en régime politique ne saurait constituer véritablement un État, pas même dans sa spécificité germanique. Surtout pas en elle, puisque s'y articulent les éléments de la puissance arbitraire : « Le national-socialisme

Partant, sa thèse préfigure partiellement celle d'Arendt sur un nombre important de points à caractères sociologiques, dont celui de la massification des classes, qu'il aborde néanmoins avec force nuances. Succinctement présentée, l'analyse d'Arendt est la suivante :

« Les organisations totalitaires sont des organisations de masse d'individus atomisés et isolés. Par rapport à tous les autres partis et mouvements, leur caractéristique la plus apparente est leur exigence d'une loyauté totale, illimitée, inconditionnelle et inaltérable, de la part de l'individu qui en est membre. Cette exigence est formulée par les leaders des mouvements avant même qu'ils ne prennent le pouvoir. D'ordinaire, elle précède l'organisation totale du pays sous leur autorité effective et découle de la prétention de leur idéologie à englober, en temps voulu, l'ensemble du genre humain. » (Arendt, 2002b : 634)

Pour Arendt, la vision sociale du mouvement national-socialiste, dans une Allemagne préalablement atomisée, est celle d'une réorganisation des masses amorphes dans un tissu social absolument homogène et dépourvu intérieurement de toute conflictualité — l'activité politique ne recoupant dès lors plus guère que la discussion des moyens les plus efficaces en vue de fins données par ailleurs. Cette belle uniformité de vision, qui doit s'étendre ultimement à l'ensemble du genre humain, s'apparente par bien des côtés à une immense adhésion d'esprit corporatif, dont les rouages pourtant ne cessent pas d'être indécis.

C'est à ce moment que devient particulièrement éclairante l'analyse de Neumann. Pour lui, en effet, ce n'est pas tellement une telle atomisation de la société — synonyme ici d'éclatement de la structure de classe — qui poserait problème, pas même non plus une restructuration conséquente et globale en grappes corporatives, mais bien plutôt la récupération de ces corporations de toutes natures par le mouvement

s'est servi de l'audace, de la compétence, de l'agressivité de l'industrie, qui de son côté s'est servie de l'anti-démocratie, de l'anti-libéralisme et de l'anti-syndicalisme du parti national-socialiste, qui avait porté à la perfection les techniques de contrôle et de domination des masses. La bureaucratie s'est rangée comme toujours du côté du plus fort, et, pour la première fois dans l'histoire allemande, l'armée a obtenu tout ce qu'elle désirait. » (Neumann, 1987 : 339)

totalitaire, selon des procédés d'infiltration et de soumission d'une simplicité souvent vulgaire. L'atomisation en question, d'abord, répondrait aux exigences d'une logique politique bien antérieure aux contingences dramatiques du XX^e siècle, dont la mécanique aurait été déroulée, dans l'ordre des idées, à la charnière du XVIII^e siècle :

« Le national-socialisme n'a pas créé l'homme de masse : mais il en a perfectionné le processus en réduisant à néant toute institution qui eût menacé de lui faire obstacle. La transformation de l'homme en homme de masse est avant tout le fait du capitalisme industriel moderne et de la démocratie de masse. Il y a plus d'un siècle que les contre-révolutionnaires français de Maistre et Bonald, ainsi que l'Espagnol Donoso Cortès affirmaient que le libéralisme, le protestantisme et la démocratie qu'ils haïssaient en bloc, portaient en germe l'homme de masse chargé de motivations affectives, et finiraient par engendrer une dictature du sabre. La démocratie de masse et le capitalisme de monopole ont conduit ce germe à maturité. Ils ont tous deux emprisonné l'homme dans les mailles d'une organisation semi-autoritaire contrôlant sa vie de la naissance à la mort, et entrepris de transformer la culture en marchandise de propagande. [...] Dans les conditions d'un régime démocratique, ces médiations ne détruisent généralement pas les droits de l'individu du seul fait qu'il reste libre de choisir entre plusieurs organisations concurrentes. [...] Le national-socialisme n'a fait que transformer en organismes autoritaires les organisations privées qui, dans une démocratie, laissent à l'individu la possibilité d'exercer une activité spontanée » (Neumann, 1987 : 345 et 347).

Ainsi entendue, la problématique de la massification appelle une analyse sensiblement plus nuancée que celle conduite par Arendt. Trois causes interdiraient de considérer la société soumise au national-socialisme comme une société à proprement parler sans classe : d'une part, 1) la fonction potentiellement autonomisante du corporatisme dans le cadre d'une société de classes dissoute aussi bien dans le capitalisme de monopole que dans la démocratie de masse ; d'autre part, 2) la récupération politique effective de ces corporations par les nazis ; et une fois accepté de plus, entre les deux, 3) le travail concret

d'embrigadement que cela exigeait. Pour Neumann, force est de reconnaître la nécessité d'une hiérarchisation de la société :

« La structure de classe et la différenciation sociale ne sont pas identiques, et, faute de reconnaître ce point, l'analyse [...] repose sur des bases fondamentalement fausses. Une société peut être divisée en classes sans être pour autant différenciée socialement d'aucune autre façon ; d'autre part, une société sans classes peut présenter des différenciations très nettes » (Neumann, 1987 : 344).

Et c'est sur de telles différenciations que se serait constitué le régime nazi, avec des conséquences à tirer sur deux registres distincts.

Économiquement d'abord, puisque de l'intérieur cette société sans classes se subdivise nettement. Et il ne s'agit pas que de la hiérarchie de façade dont use le mouvement totalitaire, le régime récupérant plus fondamentalement dans le giron de sa puissance les anciennes élites économiques, les intégrant dans un type nouveau de pouvoir, sans pour autant les démettre véritablement de leur statut par rapport aux anciennes classes inférieures. Dans le nazisme, en conséquences d'un faisceau d'ententes plus ou moins secrètes, l'ancienne classe capitaliste — considérée non plus comme l'ensemble des individus concrets l'ayant constituée, mais strictement comme fonction au sein d'un système de production — aurait conservé une position favorable, bien qu'on ne sache plus à bon droit continuer à parler d'une stratification sociale pyramidale. Une telle stratification n'agirait plus en effet que sur deux niveaux, mais bien séparés. Une tranche dominante de la population serait constituée d'« un petit groupe de puissants monopolistes industriels, financiers et agraires tendant à se fondre avec un groupe de dirigeants du parti en un bloc unique disposant des moyens de production et des moyens de violence », exerçant sa terreur sur « une grande masse d'ouvriers et d'employés dépourvus de toute organisation et de tout moyen de formuler leurs idées et leurs sentiments⁶ » (Neumann, 1987 : 586).

⁶ Pour raffiner encore un peu, il faudrait d'ailleurs souligner que la strate supérieure de cette société n'est pas exactement faite d'une seule pièce : « La classe dominante de l'Allemagne national-socialiste est loin d'être homogène. Il y a autant d'intérêts divergents que de groupes. Seuls le règne de la terreur et la peur d'être entraîné dans la chute du régime

Politiquement ensuite, puisque c'est de l'intérieur de cette société de masse que la première mise à mal du caractère universaliste de l'État de droit aurait pris forme. Concomitante au procès de massification et expression politique directe du nouveau rapport de forces par lui institué, la naissance du corporatisme moderne aurait trouvé le moyen de son expression dans un pluralisme néfaste⁷. Avec la distanciation temporelle, c'est un discours surprenant qui est ici tenu par Neumann :

maintiennent sa cohésion. » (p. 373) D'ailleurs, cette classe dominante ne se soumet guère au principe de la volonté du chef, travaillant bien plutôt à en déterminer par équilibration consensuelle le contenu même : « Il est clair qu'Hitler ne s'occupe que des décisions essentielles, et que même en ce domaine il se borne à définir un compromis entre différentes forces au sein de la classe dirigeante. Les décisions politiques sont prises par contrat. Cela peut sembler étonnant, compte tenu de l'idéologie anti-libérale et du caractère totalitaire du régime. Mais il découle de notre point de vue qu'il est douteux qu'on puisse qualifier l'Allemagne d'État. Il s'agit bien plus d'un gang dont les dirigeants sont perpétuellement contraints de se mettre d'accord après des désaccords. » (p. 488) Si l'analogie au gangstérisme rend bien compte de l'huis clos entourant le décisionnisme nazi, elle est par ailleurs malheureuse puisqu'elle masque l'institutionnalisation des organes décisionnels eux-mêmes, que Neumann identifie en quatre pôles hétérogènes entre eux : « la direction nazie, qui contrôle la police et la propagande; la direction de l'armée ; la hiérarchie industrielle ; et les hauts fonctionnaires » (p. 584).

⁷ Arendt analysait aussi cette double crise qui allait conduire le nazisme au pouvoir, mais elle en limitait la portée à la structure plus singulièrement politique du républicanisme européen, qu'elle nommait « système continental des partis ». Par ce détour, elle raccrochait cette double problématique à une tradition dont la République de Weimar n'aurait tout au plus constitué qu'une occurrence particulière, et se permettait ainsi d'évacuer la problématique des interrelations de l'économie et du politique, au profit d'une théorie de la citoyenneté. Ce n'est d'ailleurs pas dans son livre sur *Le Totalitarisme* qu'elle conduit cette analyse, mais plutôt dans celui sur *L'Impérialisme*. Aussi l'argument s'intègre-t-il davantage à la question des distinctions d'essence entre deux types d'impérialisme : celui d'outre-mer (dont l'Empire britannique figure la forme achevée) et l'impérialisme continental (dont les sources seraient à chercher à la fois du côté du pangermanisme et du panslavisme). Pour Arendt, le système continental des partis est en bien des points d'allure corporatiste : « Le système des partis continental suppose que chaque parti se définisse consciemment comme élément d'un tout, lequel est lui-même représenté par un État au-dessus des partis. Le gouvernement d'un parti unique ne peut donc signifier que la domination dictatoriale d'un groupe sur tous les autres [...]. Le malheur, pour ces partis continentaux séparés par principe du gouvernement et du pouvoir, n'était pas tant d'être coincés dans les étroites limites des intérêts particuliers que d'avoir honte de ceux-ci ; ils ont alors tenté de justifier leur action à l'aide d'une idéologie affirmant que leurs intérêts spécifiques coïncidaient avec les intérêts les plus généraux de l'humanité » (Arendt, 2002a : 541-543). Or le nazisme, loin de cristalliser cette fragmentation sociale et politique dans la formalisation de son régime, ne fit que consacrer la défaite d'un tel système des partis. Parallèlement, le nazisme allait aussi profiter d'une autre crise politique qui inféodait l'État de droit aux exigences nationales : « Dans la mesure où la construction des États-nations

« Le pluralisme est la réponse du libéralisme individualiste à l'absolutisme étatique. Il n'accomplit malheureusement pas les tâches qu'il s'est lui-même imposées. Une fois l'État réduit au rang d'un quelconque organisme social, et privé de sa force de coercition suprême, seul un contrat entre les corps sociaux indépendants dominant la communauté permet de satisfaire concrètement les intérêts communs. La conclusion et le respect de tels accords impliquent que ces groupes sociaux puissent se rencontrer et se comprendre sur un terrain commun essentiel : en un mot, la société doit être fondamentalement harmonieuse. Or, puisqu'en fait cette société est antagonique, la doctrine pluraliste est condamnée à plus ou moins long terme à l'échec. Ou bien un groupe social s'arroge le pouvoir souverain pour son propre compte ; ou bien, si les divers groupes se paralysent et se neutralisent mutuellement, la bureaucratie d'État devient toute-puissante, et plus encore qu'auparavant, parce qu'elle a besoin de moyens de coercition bien supérieurs pour contrôler d'importants groupes sociaux que des individus isolés et inorganisés. » (Neumann, 1987 : 26)

Pourtant, telle était la base de la République de Weimar, contenant en elle la matrice de sa propre perte. L'histoire allait en effet paralyser l'activité gouvernementale de manière à ouvrir une brèche à l'intérieur de laquelle, contre toute attente, Hitler allait s'infiltrer et s'emparer du pouvoir en janvier 1933. Cette conception du pluralisme et du corporatisme comme fondements du national-socialisme avait d'ailleurs fait l'objet d'une publication à la fin des années 1930. Dans un article d'une rare densité théorique, traduit en anglais sous le titre « The Change in the Function of Law in Modern Society » (Neumann, 1964), il retraçait l'évolution de la conception du droit depuis Locke, Hobbes et Spinoza, et

avait coïncidé avec la mise en place de gouvernements constitutionnels, ils avaient toujours représenté la souveraineté de la loi et reposé sur celle-ci pour éviter le règne d'une administration arbitraire et du despotisme. Si bien que lorsque le fragile équilibre entre nation et État, entre intérêt national et institutions légales fut détruit, la désintégration de cette forme de gouvernement et d'organisation des peuples s'accomplit à une rapidité terrifiante. » (Arendt, 2002a : 572) Une *nationalisation* du pouvoir d'État ainsi entendue allait conduire tout droit à une rupture massive des droits de l'Homme.

jusqu'aux réinterprétations du nazisme. Les rôles respectifs du corporatisme et du pluralisme s'y distinguent nettement :

« L'institutionnalisme se déclare lui-même théorie progressiste et "démystifiante" [*debunking*] parce qu'il s'attaque au concept de personne et le remplace par le concept d'institution qui ne cache pas les différenciations comme le fait le concept de la personne légale. Ainsi les deux concepts de *Staatsperson* et de souveraineté sont éliminés. L'État devient une institution semblable à un parallélogramme de forces ; il devient une communauté reposant organiquement sur des communautés inférieures. Le concept de souveraineté devient superflu parce que le pouvoir exercé par cet État a cessé d'être un pouvoir externe. Il est plutôt le pouvoir de la communauté organisée elle-même. Ce pouvoir est supposé, de plus, être subsumé sous l'éternelle loi naturelle ou sous l' "éternelle loi de la vie du groupe ethnique" . » (Neumann, 1964 : 62) (Trad.)⁸

Ainsi, bien que la thèse d'Arendt à propos de la massification sociale comme condition de l'accession au pouvoir du mouvement totalitaire n'apparaisse pas comme étant tout à fait fautive, non plus que celle d'une

⁸ Le texte anglais original se lit comme suit : « Institutionalism proclaims itself as a progressive and "debunking" theory because it attacks the concept of the person and replaces it by the concept of institution which does not hide differentiations as the liberal concept of the legal person does. Thus the two concepts of the *Staatsperson* and of sovereignty are eliminated. The state becomes an institution like a parallelogram of forces ; it becomes a community which rests organically upon communities of a lower order. The concept of sovereignty becomes superfluous because the power which is exercised by this state has ceased to be an external power. It is rather the power of the organized community itself. This power is supposed, moreover, to be subsumed under eternal natural law or under the "eternal law of life of the ethnic group" . » C'est un passage que Neumann reprend et développe dans *Béhémoth* (p. 347-351 et p. 415-424), en insistant beaucoup plus lourdement sur l'importance de la généralité du droit, mais inversement beaucoup moins sur les fonctions de l'idéologie raciale. La définition qu'il donne de l'institutionnalisme mérite par ailleurs d'être soulignée : « L'institution est un organisme, une structure juridique au service du bien commun. Elle est plus qu'un simple rapport, c'est un être. C'est un tout intégrant ses parties individuelles : 'Le rapport institutionnel est une intériorisation, une union, *invicem membra*' [Georges Renard]. On a ainsi séparé l'usine de son propriétaire, l'entreprise de l'entrepreneur, la société par actions du conseil d'administration et des actionnaires. » (Neumann, 1987 : 420) Cette définition de l'institution, on le voit, pourrait tout aussi bien être proposée pour déterminer le contenu de notre concept de corporation.

exigence d'embrigadement corporatif totalitaire en tant que principe de fidélité indéfectible, il semble néanmoins qu'un certain nombre d'éléments y soient manquants, tant en ce qui regarde la précision analytique qu'en ce qui a trait aux conséquences directes qu'elles impliquent sur la déstructuration de l'État de droit. Cette finesse d'analyse, c'est chez Franz Neumann qu'il fallut aller la chercher. Au bout du compte, la société allemande ne parut plus aussi aplanie, sous le régime nazi, que le laissait voir Arendt : un semblant d'État, en effet, continuait d'y maintenir un semblant de pouvoir au profit d'une strate sociale bien démarquée. Sans véritable légitimité, cette pure puissance de terreur n'en respectait pas moins un principe qui l'animait et que Neumann identifiait ici sous l'expression de « loi éternelle de la vie du groupe ethnique ». C'est vers ce principe qu'il faut maintenant se tourner.

3. L'idéologie pour Constitution

Ce sont les principes inscrits dans sa Constitution qui imposent à tout régime sa forme essentielle : négativement, ils profilent les limites en dehors desquelles son action perd toute légitimité ; positivement, ils lui confèrent sa substance, les règles de son fonctionnement. Dans un régime démocratique, ainsi, la Constitution garantira l'extension de la règle de droit, sa généralité et ses normes d'application, délimitant avec une précision plus ou moins exacte l'espace de liberté dont peuvent se prévaloir les sujets de droit. La problématique est beaucoup plus complexe dans le cas des régimes totalitaires. Bien que plus aucune Constitution n'y restreigne ou n'y légitimise le pouvoir d'un État vermoulu, il y demeure pourtant, semble-t-il, un principe à l'aune duquel mesurer l'activité du régime, un principe qui puisse, *mutatis mutandis*, remplir la fonction constitutionnelle. Il s'agit, dans le cas du national-socialisme, de l'idéologie raciale qui présidera à l'instauration des camps et qui laissera entrevoir la nature profonde et secrète d'un régime par ailleurs incompréhensible.

Chapeautant et supportant tout à la fois le pouvoir nazi, une telle loi naturelle et éternelle du groupe ethnique constituera en effet pour Arendt quelque chose comme un fondement constitutionnel. Dans tous les cas, c'est cette loi naturelle, qu'elle analysera dans les termes de l'idéologie, qui sera pour elle le véritable fondement d'une intelligibilité du nazisme. Pour elle, ce qu'il y a de tout à fait neuf dans la théorie du pouvoir

totalitaire, c'est cet amalgame jusque-là jamais vu dans l'histoire et plaçant dans un pseudo-gouvernement un pouvoir qui brave toutes les lois humaines, mais qui ne le fasse qu'au nom d'un droit antérieur et plus fondamental :

« Au lieu de dire que le régime totalitaire n'a pas de précédent, nous pourrions dire aussi qu'il a fait éclater l'alternative même sur laquelle reposaient toutes les définitions de l'essence des gouvernements dans la philosophie politique : l'alternative entre gouvernement sans lois et gouvernements soumis à des lois, entre pouvoir légitime et pouvoir arbitraire. Que le régime soumis à des lois et le pouvoir légitime d'une part, l'absence de lois et le pouvoir arbitraire d'autre part, aillent de pair au point d'être inséparables, voilà qui n'a jamais fait question. Pourtant, avec le pouvoir totalitaire nous sommes en présence d'un genre de régime totalement différent. Il brave, c'est vrai, toutes les lois positives, jusqu'à celles qu'il a lui-même promulguées. [...] Mais il n'opère jamais sans avoir la loi pour guide et il n'est pas non plus arbitraire [...]. Telle est la prétention monstrueuse, et pourtant apparemment sans réplique, du régime totalitaire que, loin d'être " sans loi ", il remonte aux sources de l'autorité, d'où les lois positives ont reçu leur plus haute légitimation [...]. La légitimité totalitaire se vante d'avoir trouvé un moyen d'instaurer le règne de la justice sur terre — à quoi la légalité du droit positif, de son propre aveu, ne pourrait jamais parvenir » (Arendt, 2002b : 814-815).

Dans sa pratique de gouvernance, le pouvoir totalitaire suit donc un principe qui, bien que jamais formulé ni fixé dans un texte de loi, encadre et détermine le champ de son action. En remplacement de toute véritable Constitution, le pouvoir totalitaire dispose d'une idéologie. Plus labile, plus souple, plus instrumentalisable, cette idéologie n'en demeure pas moins contraignante pour le régime, et jusque dans une absurdité de l'atroce. Par exemple, et c'est le principal argument d'Arendt : le gouffre immense de ressources investies, contre toute logique de productivité, dans l'extermination des Juifs d'Europe, à un moment où l'effort de guerre aurait eu bien d'autres exigences. Et pour conséquence d'une telle conception du droit, la légitimité du génocide ; pire, sa nécessité, sa haute urgence comme devoir de l'État et de la société.

Pour Neumann, cependant, c'est une question beaucoup plus délicate que celle du statut de ces lois non pas fondées en droit, au sens traditionnel du terme, mais en idéologie, à l'intérieur d'une conception totalitaire de la nature du pouvoir. Pour Neumann, grossièrement, toute loi balance entre deux conceptions antagoniques, que l'on peut opposer en ces termes : la loi objective, faite par la volonté du souverain, et le droit subjectif, expression des garanties accordées au sujet de droit. Parcourant, dans l'histoire de la théorie du droit, les variations autour de ce rapport contradictoire et, on le voit, complémentaire, Neumann en vient à cette conclusion :

« Si la loi générale est la forme fondamentale de la justice, si la loi n'est pas seulement *voluntas* mais aussi *ratio*, nous devons alors nier l'existence du droit dans l'État fasciste. Si on le distingue du commandement politique du souverain, le droit n'est concevable que s'il se manifeste dans la loi générale : or, une véritable généralité n'est pas possible dans une société incapable de se passer de pouvoir. [...] La négation absolue de la généralité de la loi est la clé de voûte de la doctrine national-socialiste en matière de droit. [...] Il n'existe pas deux personnes ou deux cas auxquels on puisse appliquer la même règle. Il faut traiter chaque homme et chaque situation concrète selon une règle particulière, ou, dans notre langage, en prenant une décision individuelle. La fonction première du droit national-socialiste est de préserver l'existence raciale. Il doit donc affirmer les différences biologiques et nier les droits des citoyens et l'égalité sociale ou juridique. Il ne saurait y avoir de magistrature indépendante sans règles générales pour la guider⁹ » (Neumann, 1987 : 423).

D'emblée, Neumann écarte tout rôle structurant de l'idéologie dans la pratique du pouvoir totalitaire : « Le Parti National Socialiste des Travailleurs Allemands n'avait pas d'idéologie ; sa composition sociale était des plus diverses. Il n'hésitait jamais à recueillir la lie de n'importe quel groupe. » (Neumann, 1987 : 45) Plus, l'antisémitisme des nazis, loin de représenter la première manifestation sérieuse d'une idéologie

⁹ Pour une part importante, ce passage est une récupération approfondie de la conclusion de l'article « The Change in the Function of Law... » cité plus haut (Neumann, 1964).

raciale tout à fait dévastatrice et sans borne, prête à terme à s'atteler à une purification interne de la « race des seigneurs », ne serait pour lui qu'un vague dérivatif à la lutte des classes, destiné plutôt à l'unification globale du peuple allemand par la création d'une figure d'altérité, qu'appelé en toute nécessité par la logique du totalitarisme :

« Le racisme et l'antisémitisme sont tout d'abord des dérivatifs à la lutte des classes. La communauté populaire officiellement établie à la place de la société de classes a besoin d'un élément intégrateur. Carl Schmitt a soutenu que la politique est lutte contre un ennemi qu'il faut exterminer. Cette thèse est valable si la société est agressive. Le juif constitue l'ennemi nouveau. En accumulant toute la haine, toute la rancune, toute la misère sur un seul ennemi facilement exterminable sans qu'il puisse résister, la société aryenne peut être intégrée et former un tout. La fonction politique interne de l'antisémitisme interdira donc toujours d'exterminer totalement les juifs. L'ennemi ne peut et ne doit pas disparaître. Il faut toujours le tenir prêt à servir de bouc émissaire pour tous les maux engendrés par le système social et politique. » (Neumann, 1987 : 129)

C'est une analyse sur laquelle il reviendra pourtant rapidement, élargissant passablement sa compréhension du rôle politique de l'antisémitisme dans ses implications réelles quant à la technologie de la domination propre au national-socialisme :

« Ce ne sont pas seulement les juifs qui sont envoyés dans un camp de concentration [...]. Par conséquent, cette idéologie et ces pratiques antisémites entraînent l'extermination des juifs, seul moyen d'atteindre un objectif ultime, c'est-à-dire la destruction des institutions, des croyances et des groupes encore libres. On peut donc parler en ce cas d'une théorie de l'antisémitisme comme fer de lance » (Neumann, 1987 : 513).

Une fonction instrumentale de l'idéologie raciale affleure donc ici : celle de mise au pas de la société. De simple outil projetant arbitrairement dans l'altérité un bouc émissaire — le juif — dans le but calculé d'une cristallisation identitaire comme effet en retour, l'antisémitisme se voit réintégré dans les rouages de la terreur, fonctionnant de l'intérieur de la

société. Mais il ne peut y parvenir qu'une fois son extension comprise dans les termes d'un noyau symbolique de la résistance.

Neumann s'arrête à mi-chemin. De l'antisémitisme, en effet, il faut faire le bond jusqu'à l'idéologie raciale : y voir non seulement l'expression séculaire d'une haine ciblée et périodiquement réactivée ; refuser de n'y reconnaître qu'une récupération plus ou moins rigoureuse d'une *pensée raciale* déjà vieille de deux siècles (Arendt, 2002a : 415-448) — ne pas le cantonner, en somme, dans un traditionalisme auquel il feint d'appartenir pour se justifier d'antécédents — mais le laisser exprimer en toute franchise ce qu'il recèle de menaçante nouveauté, mais accepter d'y reconnaître, plutôt qu'un avatar de plus dans une longue chaîne conflictuelle, un processus sans fin apparente d'épuration et de sélection, construit sur une notion dont on ne sait au juste délimiter ni les contours ni l'étendue : celle de la pureté de la race. C'est le travail d'interprétation auquel Arendt prend bien la peine de s'attabler. Et c'est en observant l'attitude des nazis envers leurs concitoyens qu'elle en vint à dégager la nature véritable de leur racisme :

« Les nazis se comportèrent comme des conquérants étrangers en Allemagne lorsque, à l'encontre de tous les intérêts nationaux, ils essayèrent, non sans un certain succès, de transformer leur défaite en une catastrophe finale pour tout le peuple allemand ; de même, en cas de victoire, ils avaient bien l'intention de poursuivre leur politique d'extermination dans les rangs des Allemands " racialement inaptes ". » (Arendt, 2002b : 754)

Et inversement, elle identifie aussi le prototype de la race nouvelle dans les critères de sélection mis de l'avant par un Himmler sélectionnant les membres de sa SS :

« Les nazis ne pensaient pas que les Allemands formaient une race de seigneurs, à qui le monde appartenait ; ils pensaient au contraire que ceux-ci devaient être guidés, au même titre que toutes les autres nations, par une race de seigneurs, laquelle était sur le point de naître. Ce n'étaient point les Allemands qui formaient l'aurore de cette race de maîtres, mais les SS. » (Arendt, 2002b : 748)

Ainsi donc, l'idéologie raciale se distingue du racisme ancien en opposant à son principe, d'ailleurs contradictoire dans les termes, d'une *hiérarchie raciale des nations*, celui beaucoup plus profondément programmatique d'une épuration globale du sang. Et c'est ce programme véhiculé par l'idéologie raciale qui fera, sous le nazisme, figure de principe politique constituant. D'où la nature de mouvement inhérente au totalitarisme, découlant de l'abstraction même de cette notion de pureté du sang, que l'on ne saurait atteindre si elle se voyait étriquée dans une définition ; d'où aussi, d'où surtout l'accablante intelligibilité des camps d'extermination comme autant d'évidences massives d'un nouveau type de domination sur l'humanité, capable et même appelé à régenter un monde en ruines, à régner sur le seul souvenir de cette humanité. Car ce que donnent à voir les camps de la mort, en dessous de l'horreur immédiate et au travers d'elle, c'est la logique trop forte de cette idée de race. Le caractère humainement incompréhensible du totalitarisme ne découle pas du fait qu'il soit vide de sens ; tout au contraire, il effraie parce que, d'un certain abord, il est intelligible, parce que son délire lui vient d'une surcharge de sens, d'une logique trop forte de l'idée :

« Du point de vue de l'idéologie, le défaut des camps est presque qu'ils ont trop de sens, et que l'exécution de la doctrine est trop cohérente. Ainsi, tout en vidant résolument et cyniquement le monde de la seule chose qui ait un sens pour le sens commun et ses prévisions utilitaires, les régimes totalitaires lui imposent une sorte de sur-sens que les idéologies ont effectivement toujours eu en vue lorsqu'elles prétendaient avoir découvert la clef de l'histoire, ou la solution aux énigmes de l'univers. Par delà le non-sens de la société totalitaire, et sur lui, s'établit le règne du ridicule sur-sens de sa superstition idéologique. Les idéologies ne sont inoffensives, elles ne sont des opinions arbitraires que tant qu'on ne les prend pas au sérieux. Une fois prise en son sens littéral leur prétention à une totale validité, celles-ci deviennent les centres de systèmes logiques où, comme dans les systèmes des paranoïaques, tout s'enchaîne de manière intelligible et même obligatoire dès lors qu'est acceptée la première prémisse. La démence de tels systèmes réside non seulement dans leur première prémisse, mais encore dans la logique de tous les "ismes", leur foi simpliste en la valeur salutaire d'une dévotion

aveugle qui ne tient aucun compte des facteurs spécifiques et changeants, contiennent déjà en germes le mépris totalitaire pour la réalité et les faits en eux-mêmes. » (Arendt, 2002b : 809)

Le racisme, entendu ici dans son sens véritable d'idéologie raciale, représente donc le fondement du régime national-socialiste, son principe structurant. À l'évidence, il ne s'agit pas d'une Constitution. Mais encadrant la pratique de puissance sous le régime totalitaire comme il le fait, sur l'horizon du délire, il en remplit néanmoins les fonctions minimales de légitimation et d'orientation de la pratique de la gouverne. Le racisme ne saurait en aucune manière former le noyau d'aucune véritable Constitution, et sans doute ne peut-il non plus à lui seul expliquer de bout en bout l'individualité historique que forme le III^e Reich. Il apparaît cependant que la fonction idéologique qu'il remplit puisse indiquer par quel côté distinguer une intelligibilité globale d'un nouveau type de pouvoir, dès lors que l'on cesse de la cantonner dans sa seule puissance de terreur. Dépourvu de toute véritable légitimité politique, du point de vue de sa propre idéologie, le totalitarisme ne fait qu'obéir à une loi constitutive. Voilà le risque concret qu'il représente, voilà la source de la peur qu'il continue de nous inspirer.

Conclusion

Sous les cendres du nazisme, un feu couve toujours qui ça et là parfois se ravive. En dehors de l'événement historique à saisir dans toute son irréductible singularité, une forme politique originale, nouvelle et menaçante cherche à poindre avec toutes les conséquences qui sont invariablement les siennes. C'est donc dans sa structure qu'elle est à appréhender pour qui veut en dégager les traits essentiels. Et si refuser de *comprendre* le totalitarisme indique plus qu'un simple choix moral, mais la véritable nature d'un type de régime qui fait fi de tout sens commun, sciemment réfractaire au moindre compromis, cela ne revient pas à dire que de lui toute *intelligibilité* soit impossible. C'est d'ailleurs à une telle tâche que nous convie Hannah Arendt dans son ouvrage sur *Les Origines du totalitarisme*.

Elle y distingue un certain nombre de caractéristiques à tenir pour essentielles dans la cristallisation de tout épisode totalitaire. Au premier chef de celles-ci, la nature de mouvement qui est celle du totalitarisme,

qui se traduit entre autres dans le principe de la volonté du chef comme unique énoncé directeur, mais surtout dans l'inconfort manifeste qu'il ressent une fois installé aux commandes de l'État. Aucun hasard en cela à ce que le totalitarisme au pouvoir déborde toujours, dans sa pratique, du cadre délimité de l'État, puisque la revendication de sa puissance est totale, et qu'inversement le constitutionnalisme tend à restreindre la liberté du souverain au profit d'une autonomie relative des gouvernés. De ce point de vue, la loi est garantie de liberté, et l'anarchie, promesse de soumission totale. Voilà pourquoi le totalitarisme s'emploie à réduire le droit à son expression la plus simple, la plus nue, la plus ridicule. La plus arbitraire et la plus vide de sens aussi.

Pour atteindre cette fin, le mouvement totalitaire doit pourtant saisir les opportunités qui s'offrent à lui. Le nazisme sut le faire, s'immiscant au creux d'une brèche devenue béante au sein d'une République de Weimar politiquement neutralisée de l'intérieur, tant par un pluralisme déstructurant que par un corporatisme triomphant. Contingentes, ces conditions favorables au totalitarisme nazi semblent néanmoins pouvoir s'exprimer dans une généralité un peu plus conceptuelle si on les envisage comme crise générale de l'État. Car, en effet, — ayons à l'esprit au moins l'exemple stalinien — les régimes totalitaires ne semblent pas s'emparer initialement du pouvoir en renversant d'autres régimes bien en place, par de véritables coups de force révolutionnaires. Opportunistes à souhait, ils surent cueillir le fruit mûr. Bref, aux derniers jours de la République de Weimar, le système constitutionnel s'en allait à vau-l'eau.

À propos de quoi les nazis, une fois le pouvoir à eux acquis, ne proposèrent évidemment aucun remède. Bien au contraire, ils firent tout ce qu'ils étaient en mesure de faire — c'est-à-dire, par euphémisme, beaucoup — pour s'émanciper définitivement de toute tutelle constitutionnelle. Et pourtant, une manière de contrainte revint par derrière eux peser sur l'arrogante liberté qu'ils manifestaient, jusqu'à l'inconséquence, dans leur décisionnisme. S'il apparaît en première approche que le totalitarisme des nazis échappât à toute loi positive, à creuser un peu sous la surface, on s'aperçoit qu'il fut de fait soumis, dans ses plus sombres commandements, à son idéologie constitutive. Cyniquement sous un certain angle, elle le rattrape. Plus certainement en tout cas, elle le guide et le justifie tout à la fois dans un délire têtu de froide rationalité recluse, jusqu'au bord extérieur de l'humanité.

Neumann refusait au nazisme toute idéologie structurante. Pour lui, l'argumentaire idéologique occupait bien une position fonctionnelle dans la structure de la puissance nazie. Mais cette structure qui démembrait par ailleurs l'État était plutôt à saisir historiquement dans la concrétude presque journalistique de la succession des décrets et de la renégociation constante des pactes à courte vue. L'analyse de Neumann s'édifie sur des noms et des visages — d'où l'analogie du nazisme à un gang terrorisant la cité. L'analyse de Neumann, qui demeure encore aujourd'hui l'une des plus détaillées et des plus fines faites à propos du national-socialisme, avait néanmoins quelque chose de ponctuel dans ses visées. Ce qui l'ancre dans un discours centré sur le nazisme, sans prétendre à une théorie générale du totalitarisme. Et si des grands pans peuvent en être tirés en vue d'une sociologie politique beaucoup plus globale, ils ne le sont, faut-il ajouter, qu'au prix d'un travail de réinscription théorique. Ce souci ponctuel qui ramène constamment *Béhémoth* au seul nazisme, il se laisse comprendre en ces toutes dernières lignes de la première édition de l'ouvrage, au cours desquelles l'auteur affine son livre à une stratégie de lutte contre nazisme. La perspective qui guide l'ouvrage est celle d'un espoir qui, en 1942, commence à devenir légitime. C'est celui de la défaite militaire de l'Allemagne nazie :

« L'image d'une démocratie fonctionnant efficacement sera tout aussi utile qu'une puissante armée pour déraciner le national-socialisme de l'esprit du peuple allemand. Les failles et les brèches du système, ou même la défaite militaire allemande, ne conduiront pas automatiquement à un effondrement du régime. Il ne peut être renversé que par l'action politique consciente des masses, utilisant les brèches du système. » (Neumann, 1987 : 444)

Et tout le travail de Neumann tendait précisément à identifier ces brèches, dans une entreprise beaucoup plus résolument monographique que celle mise ultérieurement de l'avant par Arendt.

C'est par ce côté, par cette petite porte, que la notion de *système*, initialement évacuée de l'analyse arendtienne, peut timidement faire retour. Elle apparaît dans l'utilisation rhétorique et comparative faite du totalitarisme stalinien. Ce qu'elle tâche d'illustrer et d'appuyer, c'est une

théorie générale et généralisable du totalitarisme dans sa mécanique propre. Et si le totalitarisme se manifeste aux yeux d'Arendt comme un détournement ou une négation du politique, puisqu'il surdétermine l'espace médiateur où se négocie tout véritable rapport politique, reste néanmoins qu'il est globalement à saisir par elle dans un formalisme prédictif. De là l'intérêt singulier de son ouvrage : « Analyse en termes d'histoire » (Arendt, 2002e : 968), comme elle le caractérise, il est en fait beaucoup plus. Les exigences contextuelles de la guerre froide et, plus précisément, la frénésie anti-communiste qui emporta le monde américain dans son mouvement n'étaient plus celles auxquelles répondait le *Béhémoth* de Neumann.

Jean-Philippe Gendron
Candidat au doctorat en histoire
Université du Québec à Montréal

* * *

Bibliographie

- ARENDR, Hannah (2002a), « L'Impérialisme », dans : *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, p. 367-607.
- ARENDR, Hannah (2002b), « Le Totalitarisme », dans : *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, p. 609-838.
- ARENDR, Hannah (2002c), « Les techniques de la science sociale à l'étude des camps de concentration », dans : *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, p. 845-859
- ARENDR, Hannah (2002d), « Autorité, tyrannie et totalitarisme », dans : *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, p. 880-895.
- ARENDR, Hannah (2002e), « Une réponse à Eric Voegelin », dans : *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, p. 967-974.
- ARENDR, Hannah (1972), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 313 p.

- DUNCAN, Kelly (2003), *The State of the Political : Conceptions of Politics and the State in the Thought of Max Weber, Carl Schmitt and Franz Neumann*, New York, Oxford University Press, 368 p.
- FURET, François et Ernst Nolte (1998), *Fascisme et communisme*, Paris, Plon, 146 p.
- HOBSBAWM, Eric J (1994), *L'Age des extrêmes. Le court vingtième siècle. 1914-1991*. Bruxelles, Éditions Complexe / Le Monde Diplomatique, 810 p.
- LEDERER, Emil (1940), *State of the Masses. The Threat of the Classless Society*, New York, Fertig, 245 p.
- LEIBOVICHI, Martine (2002), *Hannah Arendt, une juive : expérience, politique et histoire*, Paris, Desclée de Brouwer, 484 p.
- NEUMANN, Franz (1987), *Béhémoth. Structure et pratique du national-socialisme allemand*, Paris, Payot, 592 p.
- NEUMANN, Franz (1964), « The Change in the Function of Law in Modern Society », dans : *The Democratic and the Authoritarian State ; Essays in Political and Legal Theor.*, Londres, Free Press Paperback, p. 22-68.
- NOLTE, Ernst (2004), *Les Fondements historiques du national-socialisme*, Monaco, Éditions du Rocher, 155 p.
- NOLTE, Ernst (2000), *La Guerre civile européenne, 1917-1945 : national-socialisme et bolchevisme*, Paris, Éditions des Syrtes, 665 p.
- POMIAN, Krysztof (1995), « Totalitarisme », *Vingtième Siècle*, n° 47, juillet-septembre, p. 4-23.
- SCHMITT, Carl (2002), *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes : sens et échec d'un symbole politique*, Paris, Seuil, 246 p.

SCHMITT, Carl (1933), « Staaker Staat und gesunde Wirtschaft », *Volk und Reich*, p. 81-94.

TRAVERSO, Enzo (2002), *La Violence nazie, une généalogie européenne*, Paris, La Fabrique, 484 p.

TRAVERSO, Enzo (2001), *Le Totalitarisme. Le XX^e siècle en débat*, Paris, Seuil, 923 p.

TRAVERSO, Enzo (1997), *L'Histoire déchirée. Essai sur Auschwitz et les intellectuels*, Paris, Cerf, 239 p.